

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE
DE
BOTANS

90400

Tel : 09 67 14 11 19
Fax : 03 84 56 11 19
mairie.debotans@wanadoo.fr



Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal
du 23 septembre 2015
à 20h30**

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ – Mélanie GANTHIER – Séverine HENRY –
MM. Frédéric BLANC – Guy COURTOT – Patrick MUTSCHLER – Pascal PORTIER – Alex
THOMAS – Régis VASSELET

Procurations : Jean-Pierre DEMARCHE à Pascal PORTIER
François DIOGUARDI à Frédéric BLANC.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BLANC

Adoption du compte-rendu de la réunion du 30 juillet 2015 :
pas de remarque, le compte-rendu est adopté par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

✓ **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Après la lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF,

à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la motion de soutien à l'action de l'AMF. pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

✓ **SIAGEP : Groupement de commandes de fourniture d'électricité**

Le 1er janvier 2016, ce sera la fin des tarifs réglementés dits "jaunes" et "verts" (et exceptionnellement bleus) : le SIAGEP propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Si nous souhaitons adhérer au groupement de commandes de fourniture d'électricité, nous devons prendre une délibération avant le 30 septembre 2015

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Par 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 8 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

de demander l'adhésion de la commune de BOTANS au groupement de commandes coordonné par le SIAGEP ayant pour objet l'achat d'électricité et les fournitures et les services associés en matière d'efficacité énergétique, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de groupement et tout autre document s'y afférant.

✓ Réfection de la Salle des fêtes – partie extérieure : devis validés

Pour mémoire rappel du plan de financement prévisionnel pour la phase 1 « Partie extérieure » voté en conseil municipal du 27 mars 2015 de la réfection de la salle des fêtes.

Dépenses :

Diagnostic amiante	858.33 €
Désamiantage	17 969.42 €
Couverture – zinguerie – bardage extérieur	42 353.00 €
Portes et fenêtres	13 617.00 €
TOTAL HT	74 797.75 €

Plan de financement prévisionnel voté le 27 mars 2015:

		%
Fonds propres ou emprunt	24 797.75 €	33.15 %
Fonds de péréquation de la CAB	40 000.00 €	53.48 %
Subvention parlementaire	10 000.00 €	13.37 %
TOTAL	74 797.75 €	100.00%

Ajustement du plan de financement de réfection de la salle des fêtes – partie extérieure

Dans le 1er devis, l'isolation n'était pas prévue et l'entreprise a proposé de faire une isolation en même temps que le bardage, ce qui fait qu'on n'aura pas à payer cette isolation en 2ème tranche. De plus l'ossature sera remplacée et nous aurons une subvention pour l'isolation par le SIAGEP.

Dépenses réactualisées:

Diagnostic amiante	858.33 €	déjà réalisé
Désamiantage	17 969.42 €	
Couverture – zinguerie – bardage extérieur	52 171.42 €	
Portes et fenêtres	10 220.00 €	
TOTAL HT	81 219.17 €	6 421.42 €

Plan de financement réactualisé avec subventions sollicitées

Fonds propres ou emprunt	30 140.35 €	5 342.60 €
Fonds de péréquation de la CAB	40 000.00 €	
Subvention parlementaire	10 000.00 €	
subvention SIAGEP	1 078.82 €	
TOTAL	81 219.17 €	

Un budget de 97 236€ TTC (soit 81 030€ HT) a été voté le 27 mars 2015 pour les travaux de la salle des fêtes en 2015, soit par rapport à 81 219.17 € un dépassement de 189.17 €.

Ayant entendu l'exposé du 2^{ème} adjoint,

Par 3 ABSTENTIONS, 8 voix POUR, le Conseil Municipal approuve les devis et valide le dépassement de 189.17€ au budget et d'inclure la dépense au budget.

✓ Réfection de la Salle des fêtes – partie intérieure : demande de subventions

Si nous souhaitons poursuivre la réfection de la salle des fêtes (phase 2), il est nécessaire de délibérer pour valider le plan de financement prévisionnel et autoriser Mme Le Maire de solliciter les demandes de subventions en prévision de l'élaboration du budget 2016.

Dépenses prévues :

Isolation (plafond)	16 340.74 €	19 608.89 €
électricité	9 753.68 €	11 704.42 €
carrelage	28 574.88 €	34 289.86 €
sanitaire	11 748.63 €	14 098.36 €
	66 417.93 €	79 701.52 €

phase 2 : Plan de financement prévisionnel:

	HT	%
Fonds propres ou emprunt	28 134,34 €	42,36%
Fonds de péréquation de la CAB	20 000,00 €	30,11%
Subvention parlementaire	5 000,00 €	7,53%
DETR	13 283,59 €	20,00%
TOTAL	66 417,93 €	100,00%

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,

Par 3 ABSTENTIONS, 8 voix POUR, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme Le Maire à solliciter les subventions.

✓ Congrès des maires

Madame le Maire souhaite aller au congrès des maires, il a été voté 90€ au budget, le coût est de 110€ pour AMD90 et 90€ pour l'entrée au congrès des maires, le coût total est de 200€.

Ayant entendu l'exposé de M. régis VASSELET,

Par 1 ABSTENTION, 10 voix POUR, le Conseil Municipal approuve la dépense de 200€ et décide de l'inclure au budget.

✓ Stérilisation des chats errants

En juin, Il a été recensé 12 chats errants Rue des Sources , dont 8 chatons et 4 adultes.

Nous avons sollicité l'aide des gardes nature, la fourrière étant fermée, en attendant de pouvoir piéger les chats. Les 8 chatons seront emmenés en fourrière par les gardes nature et ensuite être replacés dans une SPA (coût 10€ par chaton pour la fourrière)

Il est proposé de stériliser ou euthanasier les 4 adultes, le coût est de 110€ par Ovariectomie et identification et 75€ pour une castration et une identification.

La fondation « 30 millions d'amis » peut nous aider à hauteur de 80€ Ovariectomie chatte et identification et 60€ pour une castration + identification.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,

À l'unanimité, le conseil Municipal valide le coût engendré et autorise Mme Le Maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis et tout document s'y afférant.

Il sera rappelé aux propriétaires de chats de Botans ne faisant pas stériliser leurs chats et laissant les chatons à l'abandon le coût engendré à la commune de Botans.

✓ Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux

Les bâtiments communaux recevant du public sont :

Mairie: 4 grande rue – (catégorie 5 type W)

Salle Communale (Salle des Fêtes): Zac des saules – (catégorie 4 type L)

Salle de réunion du CCAS (Ancienne école) : 29 grande rue -(catégorie 5 type W)

Musée agricole départemental: 5 rue de Dorans (catégorie 5 type Y)

Comme la Salle des Fêtes est de catégorie 4, nous avons un délai de 6 ans pour mettre en accessibilité « handicap » nos bâtiments communaux. Nous proposons de le faire en 5 ans.

Une délibération est nécessaire pour valider la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'ap).

	1 2016	2 2017	3 2018	4 2019	5 2020
Salle communale	D :Octobre 2015 F :Décembre 2016				
Mairie		recherche de financement	D :Janvier 2018 F : Décembre 2018		
Salle de réunion du CCAS					D :Janvier 2020 F :Décembre 2020
Musée agricole				D :Janvier 2019 F :Décembre 2019	
Estimation du coût des travaux (HT)	66 417 €	0 €	90 000 €	10 000 €	10 000 €

(D) Début de travaux

176 417 €

(F) Fin de travaux

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,

à l'unanimité, le conseil Municipal approuve l'Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux tel que proposé.

✓ **Travaux ponctuels**

Notre employé communal étant en arrêt maladie, certains travaux urgents de sécurité doivent être réalisés (exemple : remplacer les grilles volées), nous pouvons sous-traiter ces travaux ponctuels à une société, le coût de l'heure est de 35€ TTC.

Pour cela il est nécessaire de délibérer pour autoriser Mme Le Maire à signer la convention avec la société et tout document s'y afférant.

Ayant entendu l'exposé de Mme Le Maire,

À l'unanimité, le conseil Municipal approuve la sous traitance des travaux urgents en l'absence d'employé communal et autorise Mme Le Maire de signer tout document nécessaire.

✓ **Questions et informations diverses**

✓ **Motions non retenues**

AMNESTY INTERNATIONAL : adopter une délibération solennelle par laquelle la ville de Belfort propose d'accueillir des personnes vulnérables. Le Conseil estime que ce n'est pas à la mairie de Botans de décider pour la mairie de Belfort.

Soutien à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024.

✓ **SIAGEP : Transfert compétences « éclairage public »**

La réunion pour le transfert de compétence « éclairage public » a eu lieu de 22 septembre, les délégués ont voté « CONTRE ».

Il y a eu une forte mobilisation des petites communes contre le projet, plusieurs maires étaient opposés dont Botans à l'augmentation de la facture d'électricité des ménages. Le projet a été rejeté, les communes gardent la compétence « éclairage public »

✓ **Point sur les dossiers d'urbanisme en cours**

- 07/07/2015 Déclaration préalable pour une véranda 10 rue de Dorans
- 23/07/2015 dossier ADAP pour société MABI-Zac des saules
- 14/08/2015 permis de construire au 4 rue du port (SCI ICOBO –négoce de matériaux de construction, création d'un magasin ouvert au public
- 08/09/2015 Déclaration préalable pour aménagement de 2 studios et 1 F2 au 13 grande rue.

✓ **Demandes de subvention non retenue :**

SPA

✓ **Réunion participation citoyenne**

Elle sera organisée à la fin des travaux de la salle des fêtes

✓ **Dossier Jetpneus**

Un dossier a été déposé au service juridique de notre assureur. Nous avons sollicité un avocat pour un coût de 500€ dont une partie remboursée par l'assistance juridique de notre assureur. La mairie de Botans a transmis un procès-verbal au procureur.

- ✓ **Motion relative à la diminution de la participation du conseil départemental au service « Gardes-Nature »**
A ce jour, il n'est plus nécessaire de délibérer, la CAB a pris en charge la différence de la subvention non versée par le conseil départemental.
- ✓ **CCAS :**
Un retour très positif pour la visite des personnes de plus de 85 ans le jour de leur anniversaire, un moment riche également pour les membres du CCAS.
- ✓ **Sécurité**
 - Il est rappelé la dangerosité pour sortir du village sur la route départementale (anciennement nationale). Le feu rouge sur la route départementale entre Danjoutin et Sévenans n'est pas toujours respecté, un courrier sera envoyé au conseil départemental.
 - Il est rappelé que des voitures sont garées à certains emplacements sur les trottoirs.
 - Il faudra étudier l'ajout d'un passage piéton rue de Dorans pour améliorer la sécurité.
- ✓ **SIEMPK**
Le conseil municipal donne un avis de principe favorable aux délégués du SIEMPK pour la réalisation des travaux non prévus au budget de cette année pour les 3 salles de l'école
- ✓ **RPI**
Les travaux du bâtiment périscolaire ont commencé, il y a environ 15 jours de retard. la rentrée a été un peu compliquée pour le périscolaire suite à la démission le 18 août de la directrice du périscolaire.

La séance est levée à 23h15

Fait à Botans, le 30 septembre 2015

Mme le Maire,

Marie-Laure FRIEZ

